Demande de contribution à la prospection de réservoirs géothermiques

en vertu de la loi et de l’ordonnance sur le CO2

*Version: 3 janvier 2023*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet:** |  |
|  |  |
| **Requérant(e):** |
| Raison sociale/nom |  |
| Rue, n° |  |
| NPA |  |
| Localité |  |
| IDE |  |
|  |  |
| **Interlocuteur/interlocutrice:** |
| Nom et prénom |  |
| Fonction |  |
| Courriel |  |
| N° de tél. |  |
|  |  |
| **Coordonnées de paiement:** |
| IBAN |  |
| N° TVA |  |
|  |  |

# AUTORISATIONS, CONCESSIONS

Les demandes d’autorisation et de concession nécessaires à la réalisation du projet ont été déposées dans leur intégralité auprès des autorités compétentes.

[ ]  Oui [ ]  Non

Une copie des justificatifs correspondants sera jointe à la présente demande.

# ZONE DE PROSPECTION

La zone de prospection prévue doit être clairement indiquée, par exemple en l’entourant sur une carte ayant une échelle minimale de 1/100 000 et en mentionnant les autres restrictions éventuelles telles que la profondeur.

Une copie du justificatif correspondant sera jointe à la présente demande.

# PrÉSENTATION DU PROJET ET RAPPORT DE SYNTHÈSE

La demande sera accompagnée d’une présentation détaillée du projet, qui fournira des renseignements suffisants sur les aspects techniques, économiques, juridiques, relevant de la sécurité, de l’environnement et organisationnels de ce dernier.

Conformément au ch. 3.1 de l’annexe 12 de l’ordonnance sur le CO2, cette présentation détaillée sera structurée comme suit :

1. état actuel des connaissances sur la zone de recherche de ressources géothermiques fondé sur une mise à jour de toutes les géodonnées existantes, sur des analyses et des interprétations;
2. prospections géoscientifiques prévues qui servent à déterminer les emplacements et les cibles des forages, à trouver et à caractériser un réservoir géothermique, ainsi que plus-value attendue par rapport à la probabilité accrue d’une mise en valeur réussie;
3. concepts d’utilisation en cas de prospection réussie ainsi que calculs provisoires de rentabilité;
4. calendriers et estimations de coûts détaillés présentant des écarts de 20% au plus;
5. mesures prévues afin d’identifier les dangers et les risques pour la santé, la sécurité au travail et la sécurité de l’exploitation, l’environnement, notamment les ressources en eau potable, ainsi que mesures prévues pour réduire ces risques à un niveau aussi faible et raisonnablement praticable que possible.

La présentation du projet peut comporter plusieurs sous-unités (p. ex. rapports partiels ou annexes).

Elle sera résumée dans un rapport de synthèse qui comprendra, sous la forme d’un tableau, une liste des passages concrets où figurent les indications requises (cf. let. a à e ci-dessus) dans la présentation.

# COÛTS D’INVESTISSEMENT

En vertu du ch. 2.1 de l’annexe 12 de l’ordonnance sur le CO2, seuls sont imputables dans le cadre de la prospection les coûts de réalisation, de planification et de gestion de projet ainsi que les prestations propres du requérant, pour autant qu’ils soient effectifs et indispensables à une réalisation économique et adéquate pour:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| a. | l’acquisition de nouvelles géodonnées dans la zone de prospection | CHF |
| b. | les travaux destinés à l’acquisition de nouvelles géodonnées | CHF |
| c. | l’analyse et l’interprétation | CHF |
|  | Total des coûts d’investissement imputables | CHF |

Une liste détaillée des coûts d’investissement imputables sera remise dans un document Excel séparé. Une copie des justificatifs (p. ex. programme de travail avec indication des coûts et offres) sera jointe à la présente demande.

Les coûts de planification et de gestion du projet sont pris en compte jusqu’à concurrence de 15 % des coûts de réalisation imputables. Les coûts encourus avant le dépôt de la demande sont imputables.

Les prestations propres du requérant telles que ses prestations de planification ou de réalisation ne sont imputables que si elles sont usuelles et qu’elles peuvent être justifiées au moyen d’un rapport de travail détaillé.

# FinanCEMENT DU PROJET

Le financement nécessaire au projet qui dépasse la contribution à la prospection demandée par la présente est garanti. Un financement est réputé garanti lorsque, sous réserve du soutien demandé, les moyens financiers requis pour réaliser le projet sont disponibles ou ont été promis de manière contraignante ou, le cas échéant, sous réserve de l’octroi de ce soutien.

[ ]  Oui [ ]  Non

Une copie des justificatifs correspondants sera jointe à la présente demande.

# aUTRES AIDES FINANCIÈRES

Les autres aides financières éventuelles qui ont déjà été demandées ou obtenues pour le projet doivent être répertoriées ici. Veuillez préciser le type d’aide financière, l’autorité chargée d’examiner la demande et le montant demandé ou accordé.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type d’aide financière** | **Autorité compétente** | **Montant** | **État (aide demandée ou attribuée)** |
|  |  | CHF |  |
|  |  | CHF |  |

Une copie des demandes d’aides financières et, le cas échéant, des documents d’octroi de ces dernières sera jointe à la présente demande.

# ÉMOLUMENTS

L’OFEN peut prélever un émolument de 25 000 francs au maximum pour le traitement de la présente demande de contribution à la prospection (art. 14*a*, al. 1, let. c, Oémol-En). Lorsque la réception de la demande formelle complète aura été confirmée, vous serez invité(e) à régler les émoluments dus.

L’OFEN entamera la procédure dès réception des émoluments.

# DEMANDE

L’octroi d’une contribution à la prospection à hauteur de \_\_\_\_\_ % des coûts d’investissement imputables, soit un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ francs, est demandé par la présente.

*Par sa signature, le requérant/la requérante déclare que les informations fournies dans ce formulaire et dans les annexes sont conformes à la réalité.*

[Nom du requérant/de la requérante]:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Lieu, date |  | Prénom Nom |  | Signature |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Lieu, date |  | Prénom Nom |  | Signature |

Veuillez envoyer vos questions à l’OFEN à l’adresse électronique geothermie@bfe.admin.ch.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Annexes obligatoires** (les documents suivants doivent être joints à la demande) |
| [ ]  Justificatif concernant la zone de prospection (selon ch. 3) |
| [ ]  Justificatifs des autorisations et des concessions nécessaires au projet (selon ch. 2) |
| [ ]  Justificatifs du financement du projet (selon ch. 6) |
| [ ]  Liste des coûts d’investissement (fichier Excel) et justificatifs concrets (selon ch. 5) |
| [ ]  Présentation du projet (selon ch. 4) |
| [ ]  Rapport de synthèse (selon ch. 4) |
| **Annexes facultatives** (à joindre à la demande le cas échéant) |
| [ ]  Justificatifs d’autres aides financières (selon ch. 7) |
| [ ]  Autres |
| [ ]  Autres |

 |

La demande complète (y compris une version électronique de cette dernière et de toutes les annexes sur un support de données) doit être déposée *par écrit* à l’adresse:

*Office fédéral de l’énergie OFEN, Demande pour la Géothermie, section Énergies renouvelables, 3003 Berne*